

Aide-mémoire sur les types de cours Autorisations pour cours modules et cours journaliers OACP via SARI

L'agrément en tant que centre de formation OACP est requis pour l'autorisation de cours modules et de cours journaliers.

Sources

Nous nous référons aux directives sur la formation continue OACP (www.cambus.ch) pour la réception des demandes de types de cours.

Réception des demandes de cours modules et cours journaliers via SARI

Contrairement à la demande d'agrément en tant que centre de formation OACP, les demandes d'autorisations de types de cours sont adressées via SARI (internet).

Il existe différents types de cours depuis le 1^{er} juillet 2022 dans le domaine de la formation continue OACP.

Distinction est faite entre les cours modules, les cours journaliers et les cours sur plusieurs jours ou les cours d'e-learning. **Les cours modules, cours journaliers et cours sur plusieurs jours ou d'e-learning doivent être adressés séparément dans SARI pour être autorisés.** Vous trouverez des informations concernant les cours d'e-learning dans l'aide-mémoire correspondant E-learning dans le domaine Bases OACP sur cambus.ch.

Procédure Cours modules, cours journaliers et cours sur plusieurs jours

- La demande pour des nouveaux cours modules, cours journaliers et cours sur plusieurs jours doit être faite dans SARI
- Nous vérifions systématiquement les demandes dans un délai de sept jours ouvrables (statut Gris dans SARI)
- Si les documents sont bien complétés et les critères de reconnaissance remplis, les types de cours sont autorisés (le statut passe au vert dans SARI)
- Si les documents sont incomplets, ambigus ou bien si les critères ne sont pas respectés, nous prenons contact avec le requérant
- Le centre administratif se réserve le droit d'auditer les programmes de cours avant une autorisation définitive, de les suspendre pour un examen plus détaillé et le cas échéant de procéder à un contrôle sur place
- Cours modules, cours journaliers et cours sur plusieurs jours ne peuvent être dispensés que s'ils sont autorisés par l'asa
- Une autorisation a posteriori n'est pas possible pour les cours OACP déjà dispensés

Définition des cours modules

Les cours modules sont des cours OACP d'une durée de 7 heures au total hormis les pauses et examens répartis sur deux jours consécutifs. La durée d'un module doit être **au moins de trois heures d'affilée hormis les pauses et examens**. Si le deuxième module n'a pas lieu au même endroit que le premier module, cela doit être mentionné dans le champ de remarques dans SARI. Une attestation de cours n'est délivrée que si les deux modules du même cours module ont été suivis.

Définition Cours journaliers

Un cours journalier OACP doit durer au moins 7 heures d'affilée hormis les pauses et examens. Un cours journalier OACP peut être proposé comme cours sur plusieurs jours.

Définition Cours sur plusieurs jours

Les cours journaliers sur plusieurs jours sont une formation continue sur plusieurs jours autorisée dans SARI sous un seul numéro de cours.

Par journée de cours de formation continue, une journée peut être comptabilisée comme formation continue. Veuillez consulter à ce sujet les directives dans la section Cours sur plusieurs jours ainsi que Cours sur plusieurs jours dans le domaine de la manutention de marchandises.

Critères pour autorisation du programme des cours modules, cours journaliers et cours sur plusieurs jours

La présentation doit être claire et compréhensible. Sur chaque programme de cours, le prestataire de cours doit être bien visible (logo et/ou nom dans l'en-tête ou le pied de page). Veuillez renoncer aux logos / à la publicité pour d'autres organisations.

Les points suivants ne doivent pas manquer dans un programme de cours :

- Titre du cours, selon l'indication dans SARI
- Objectifs d'apprentissage
- Programme avec contenu selon l'OACP
- Indication de la durée
- Contrôle de la réussite des apprentissages

Horaires des cours

Les cours modules, cours journaliers et cours sur plusieurs jours doivent se dérouler entre 5 heures et 20 heures.

Pauses et examens

Les éléments d'examen théoriques et pratiques doivent être indiqués comme tels dans le programme de cours, mais ne peuvent pas être pris en compte dans la durée du cours.

Les déplacements d'un local à un autre pendant le cours sont possibles dans la limite de 20 minutes maximum par journée de cours et doivent être indiqués dans le programme. La durée maximale est indépendante du fait que pendant le déplacement, des travaux de groupe ou d'autres exercices sont réalisés. **Les visites d'entreprise ou visites de sites** ou d'autres institutions ne peuvent être comptabilisées dans les 7 heures obligatoires.

Langue du cours

Les cours doivent être dispensés en allemand, en français ou en italien. Pour une meilleure compréhension, les supports de cours peuvent être complétés dans une autre langue.

Contenus des cours modules, cours journaliers et cours sur plusieurs jours

- Groupe cible Chauffeurs
- A l'article 17 alinéa 2 lettre a OACP, il est prescrit que la priorité doit être donnée aux thèmes utiles à la sécurité routière et aux stratégies ainsi qu'à une utilisation du véhicule respectueuse de l'environnement et efficiente sur le plan énergétique
- Chaque cours doit comporter des éléments théoriques et pratiques. L'idéal est une répartition : 50% théorie et 50% pratique. Dans des cas exceptionnels, nous admettons aussi la répartition suivante : 60% théorie et 40% pratique

- Pour tous les programmes de cours dans lesquels des véhicules sont utilisés, la catégorie de véhicules (D1/ D C1/C) doit être indiquée
- Tout film ou séquence vidéo doit être présenté dans le programme avec indication de la durée
- Une durée de 30 minutes maximum doit être respectée
- A la fin de chaque cours, un contrôle des apprentissages doit avoir lieu

Cours sur plusieurs jours

En cas de cours sur plusieurs jours (hormis pour les cours de la manutention de marchandises) des cours d'une journée peuvent être autorisés comme formation continue de plusieurs jours sous un seul numéro de formation continue. Les cours de plusieurs jours ne peuvent être autorisés que si **tous les jours de formation continue** selon le programme correspondent aux prescriptions de l'OACP. Par jour de formation continue, un jour peut être comptabilisé dans la formation continue OACP. L'ordre des jours de formation continue soumis (selon le programme) doit être respecté lors de la dispense des cours.

Chaque journée de formation doit couvrir une compétence d'action différente. Il n'est donc pas possible, par exemple, d'autoriser un cours de premiers secours qui dure plusieurs jours entant que cours sur plusieurs jours. Les cours qui ne sont pas des formations continues ou qui permettent d'acquérir une qualification supplémentaire non pertinente pour l'OACP sont également exclus de l'autorisation.

Un cours de plusieurs jours doit avoir lieu sur plusieurs jours consécutifs. Il est absolument nécessaire de saisir le premier jour de formation continue dans SARI avec la date effective, conformément au programme de cours autorisé.

Cours sur plusieurs jours / Manutention de marchandises

En cas de cours sur plusieurs jours dans le secteur de la manutention de marchandises, **seule la première journée de cours** peut être comptabilisée dans la formation continue OACP selon le programme. Il faut faire parvenir le programme complet de cours dans SARI, néanmoins l'asa ne vérifie et n'autorise que la première journée de cours, de façon similaire au cours journalier. Il est donc nécessaire d'enregistrer la première journée de cours dans SARI avec la date effective selon le programme de cours autorisé.

Si les experts AQ constatent lors d'un audit sur place qu'il ne s'agissait pas de la première journée de cours en vertu du programme autorisé, l'audit sera annulé et la charge de travail sera facturée à l'organisme de cours comme pour un audit devant des portes closes.

Remarque pour l'indication du type de cours dans SARI

- Remplir entièrement le masque SARI
- Le titre du cours doit être compréhensible et pertinent et ne doit pas dépasser 70 caractères
- Pour des raisons statistiques, seules quatre compétences d'action au maximum peuvent être indiquées sur les sept au total
- Taille du groupe : maximum 16 participants par enseignant
- Télécharger le programme journalier / programme du cours

SARI offre la possibilité de sauvegarde intermédiaire (bouton Sauvegarder / statut Jaune)
L'asa ne vérifie les nouvelles demandes que lorsqu'elles sont enregistrées comme demandes via SARI (bouton Sauvegarder & Demande / Statut Gris).
Les demandes à l'état de "projet" (symbole du crayon) ne sont pas traitées.

Il faut tenir compte du fait que seulement certains enseignants habilités par l'asa peuvent être employés pour les cours (par ex. type de cours sujet de cours 3 = enseignant autorisé pour le sujet de cours 3). Veuillez tenir compte à cet effet de notre aide-mémoire Enseignants.

Berne, le 01.07.2022mk